

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du mercredi 3 septembre 2025 à 19h30.

Date de convocation : 26 août 2025.

Date de publication : 24 octobre 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le trois septembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jacques PEREIRA, Bernard COTTIN, Loïc COLTEL, Benoît MEILHAC, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Marie-France AULAS, Florence CHEVASSON, Sophie DUMONTEL, Sonia BLONDEAU, et Laure SEYDOUX. Dominique JOBARD arrivé à 19h35 n'a pas participé aux délibérations 2025/0309/043 et 2025/0309/044.

Excusé(es) : M. Jean-André GUILLERMIN, M. Bernard FAVRE a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, M. Willy BONFY, M. Fabrice THERVILLE a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, Mme Corinne MERLIN a donné procuration à M. Robert LUQUET, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à M. Loïc COLTEL.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : M. Bernard COTTIN.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 juillet 2025 ;
- Dénomination des voies des lotissements : « Moncéry », « Le Clos des Vignes » et « Les Arguillons » ;
- Cession d'un terrain à « La Tannière » ;
- Convention de mise à disposition de la salle « l'expo » au profit de l'ADMR ;
- Présentation des virements de crédits ;
- SYDESL : Bilan énergétique 2024 ;
- Questions diverses.

Désignation du secrétaire de séance.

Conformément aux articles L. 2121-15 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire propose au conseil municipal de désigner un secrétaire de séance.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret et de désigner M. Bernard COTTIN comme secrétaire de séance.

DELIBERATIONS.

2025/0309/050 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 juillet 2025.

Le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil municipal s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2025.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

2025/0309/051 – Dénomination de voies des lotissements « Moncéry », « Les Arguillons » et « Le Clos des Vignes ».

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues. Il explique ensuite que les voiries des lotissements « Moncéry », « Les Arguillons » et « Le Clos des Vignes » étant devenues des voiries communales, il est nécessaire de leur attribuer un nom de voie et un numéro conforme à la numérotation communale.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après discussion des élus afin de choisir le nom de ces voies, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter la numérotation et la dénomination :

« Impasse de Moncéry » pour la voie du lotissement de « Moncéry »,

« Impasse des Arguillons » pour la voie du lotissement des « Arguillons »,

« Impasse du Clos des Vignes » pour la voie du lotissement du Clos des Vignes ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire précise que les habitations auront une numérotation métrique comme cela est fait pour l'ensemble de la commune.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

2025/0309/052 – Cession d'un terrain au lieu-dit « La Tannière ».

Le Maire informe rappelle au Conseil municipal la décision de vendre une partie de la parcelle E n°495 située à « La Tannière ». Suite au bornage effectué, les parcelles détachées pour la vente sont numérotées E n°610 et E n°611. M. Dominique JOBARD rappelle qu'il convient de faire une procédure de distraction du régime forestier pour cette parcelle. Il reprendra contact avec l'agent de l'ONF pour faire un point sur l'avancée du dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la cession des parcelles E n° 610 et E n°611 à la SCI TDO DE LA ROCHE ;

- fixe le prix à 1 euro du mètre carré ;

- donne pouvoir au Maire pour signer tous documents nécessaires à la vente du terrain ;

- dit que les frais de bornage, d'établissement des plans parcellaires et de notaires sont à la charge de l'acquéreur.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

2025/0309/053 – Convention d'utilisation de la salle « l'expo » au profit de la fédération ADMR de Saône et Loire.

Le Maire laisse la parole à Mme Marie Claude POTTIER qui explique qu'il y a 33 associations d'ADMR sur le Département qui travaillent en réseau. L'ADMR de La Roche Vineuse a été sollicitée pour reprendre l'ADMR de Prissé par fusion-absorption. Mme Marie Claude POTTIER fait savoir que l'ADMR de Prissé compte 15 salariés qui interviennent dans 6 communes auprès de 114 personnes. Cela représente un volume horaire de 20 000 heures par an. Elle précise ensuite que l'ADMR de La Roche Vineuse dispose actuellement d'un grand bureau mis à disposition des salariés de la Fédération ADMR de Saône et Loire. Avec la fusion-absorption de l'ADMR de Prissé cet espace sera utilisé pour la mise en place d'un secrétariat commun. L'ADMR souhaite disposer d'un nouvel espace pour les salariés de la Fédération ADMR et demande au conseil municipal l'accord pour louer la salle « l'expo » qui jouxte ses locaux à compter du 1^{er} janvier 2026. M. le Maire propose d'établir un bail, qui fixe les conditions d'utilisation, pour la mise à disposition de la salle « l'expo ». A l'issue de cette présentation, les élus échangent sur divers points concernant la fusion-absorption de l'ADMR de Prissé, notamment la gestion du personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la location de la salle « l'expo » au profit de la fédération ADMR de Saône et Loire à compter du 1^{er} janvier 2026 au tarif de 100 € par mois ;

- donne pouvoir au Maire pour signer la convention ainsi que tout acte afférent à la présente délibération.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION.

Virements de crédits.

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il a procédé à deux virements de crédit en section d'investissement et un virement de crédit en section de fonctionnement.

Le virement de crédit n°2 en section d'investissement concerne l'achat d'un véhicule pour les services techniques. Le mouvement de crédit effectué est le suivant :

Article 21352/21 opération 160 travaux logement route de Cluny - 22 000 €

Article 215731/21 opération 158 achat de matériels ateliers + 22 000€
 Le virement de crédit n°3 concerne la section de fonctionnement. Il convient d'ajouter des crédits afin de pouvoir annuler un titre émis sur l'exercice antérieur. Le mouvement de crédit effectué est le suivant :
 Article 60611/011 Eau et assainissement - 2 000 €
 Article 673/67 titres annulés sur exercices antérieurs + 2 000€
 Enfin le virement de crédit n°3 effectué en section d'investissement concerne l'ajout de crédit pour la réfection de la toiture de la « Salle sur le Fil ». Le mouvement de crédit effectué est le suivant :
 Article 21352/21 opération 74 réfection de logements - 19 600€
 Article 21351/21 opération 130 réfection « Salle sur le Fil » + 19 600 €

SYDESL : Bilan énergétique 2024.

M. Jacques PEREIRA présente le bilan énergétique 2024 de la commune, réalisé par le SYDESL. Il indique que ce bilan prend en compte toutes les dépenses et consommations d'électricité et de gaz pour l'ensemble des bâtiments communaux ainsi que l'éclairage public. M. Jacques PEREIRA indique que la facture globale d'énergie pour l'année 2024 s'élève à 110 000 €. Le bilan met en avant une baisse de la consommation de 30% depuis 2016 mais avec l'augmentation du coût de l'énergie il y a une augmentation des dépenses. Il constate une diminution de 10 000 KWh sur l'éclairage public entre 2023 et 2024. Ensuite, M. Jacques PEREIRA fait un point sur les bâtiments consommateurs d'énergie et les points de vigilance à avoir sur certains bâtiments.

M. Jacques PEREIRA fait un point sur le photovoltaïque de la salle des fêtes. Il indique que le contrat stipule un rachat à 8 centimes du KWh avec un prix bloqué sur 20 ans, puis il présente aux élus les graphiques de la production d'énergie depuis le raccordement des panneaux photovoltaïques.

QUESTIONS DIVERSES.

Déclaration d'intention d'aliéner : Le Maire informe le conseil municipal qu'il a renoncé à deux droits de préemption, et il les présente.

Repas des Aînés : M. Robert LUQUET rappelle que le repas des aînés aura lieu le 5 octobre 2025.

Ecole : Mme Sophie DUMONTEL souhaite savoir si la rentrée s'est bien déroulée. Mme Marie Claude POTTIER indique qu'elle a participé à une réunion lors de la pré-rentrée avec le Directeur et qu'une réunion avec les salariés de la commune a également été réalisée ce même jour. Au restaurant scolaire, les deux services sont conservés en maternelle et en primaire. Les élèves de CP qui sont en maternelle vont manger et restent du côté primaire lors du temps méridien. Une nouvelle organisation est mise en place en maternelle afin de mettre les « petites sections » en temps sieste à partir de 13h15, car il est constaté que la rentrée est difficile pour certains enfants. Il y a encore 4 à 5 enfants qui ne sont pas « propres », ce qui implique une autre organisation dans le travail des ATSEM. Mme Marie Claude POTTIER indique qu'une table à langer a été achetée afin de faciliter le change des enfants. M. Robert LUQUET fait un point sur la rentrée et rappelle le départ d'une enseignante du groupe scolaire suite à la fermeture d'une classe. M. Bernard COTTIN fait savoir qu'il est intervenu à la garderie afin de remettre le wifi dans les nouveaux locaux. Il demande la raison du changement de locaux pour la garderie. Mme Marie Claude POTTIER explique que cela permet aux parents d'avoir un seul lieu pour déposer ou récupérer les enfants (et un seul point d'entrée dans l'école pour les parents). Cette nouvelle organisation permet aussi d'avoir des pièces plus grandes pour mieux accueillir les enfants. Enfin, lors du bilan réalisé, en fin d'année scolaire, sur le taux d'occupation de la garderie, il en est ressorti qu'il était nécessaire de réajuster le taux d'encadrement des enfants. La mise en place de deux pièces contiguës permet d'adapter l'encadrement en fonction de nombre d'enfants.

Marché : Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT fait savoir que l'activité de « l'épicerie des saveurs locales » va cesser son activité et ne viendra plus sur le marché du jeudi matin.

La commune a reçu une nouvelle demande d'emplacement d'un boucher. Cette demande sera étudiée.

Soirée tables rondes numériques : M. Bernard COTTIN rappelle la réunion prévue ce vendredi 5 septembre à 20h00. Il aurait besoin d'élus pour l'installation à 14 heures et le rangement, ainsi que pour la prise de note.

Spectacle : Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT fait part du spectacle organisé par l'association BBL spectacle, le samedi 18 octobre à la salle des fêtes « La Sorlinoise », avec la présentation de la pièce « Simone Veille ».

Fibre : M. Bernard COTTIN fait un point sur l'avancé de la fibre sur la commune.

Dates :

- 20 et 21 septembre 2025 : Journée du patrimoine organisée par les carrières de La Lie et exposition de peinture, sculptures et calligraphies par les associations de la commune à la salle des fêtes « La Sorlinoise » ;

- 5 octobre 2025 : repas des aînés ;
- 12 octobre 2025 : Brocante organisée par le Comité de Jumelage ;
- 17 octobre 2025 : conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Maire à 21h00.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 17 octobre 2025 à 20h00.